



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 39239

Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les projets de la direction de l'éducation surveillée au ministère de la justice, qui visent à exclure les jeunes en difficulté. En effet, la création de services éducatifs à encadrement renforcé (SEER) s'inscrit dans une logique d'urgence et de répression, illustrée précédemment par les chantiers de jeunesse. La détermination des personnels du Syndicat national de l'éducation surveillée (SNPES- FEN) a permis de retarder l'ouverture du « centre ferme » à Emance (Yvelines), considérant que c'est toute la vocation éducative de l'ensemble des services de l'éducation surveillée qui se trouvait annulée si un tel projet voyait le jour. En effet, pour les personnels, le travail éducatif doit être reconnu dans sa durée, en incluant la notion fondamentale du risque, seule manière d'évaluer l'évolution réelle des mineurs. En conséquence, il lui demande de bien vouloir abandonner les projets de la direction de l'éducation surveillée, concernant la création de services éducatifs d'encadrement renforcé.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39239

Rubrique : Education surveillée

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1618